

Agence wallonne du Patrimoine

**Direction de la coordination
opérationnelle**

Rue du Moulin de Meuse, 4
5000 NAMUR (Beez)

Tél. : +32(0)81/20.58.55

Mél : awap@awap.be

RECOMMANDE

LA CHARTREUSE

**Rue Fernand Tilquin, 30
4030 LIEGE**

Vos réf. :

Nos réf. : AWAP/DCO/AF/JP/VK/DF/24/LIEGE/476

Annexes(s) : 1

Votre contact : Dominique FRERES, Assistante principale – 081/20.58.57
dominique.freres@awap.be

Objet : Liège (Lg) : classement éventuel,

- **comme monument, du tronçon de l'areine de la Chartreuse à Liège tel que repris au plan ci-annexé, comprenant la galerie principale et les ouvrages accessoires (rotices et puits) ;**
- **comme site, le périmètre repris au plan précité.**

Vos biens cadastrés sur Liège 7^{ème} div section A n°1226/2 (P0001) et 1226 K ; Liège 17^{ème} div section B 184 N (P0001)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le 9 juillet 2020 Madame la Ministre a décidé de signer le projet de classement relatif au bien sous objet. Dès lors, la procédure de classement définie aux articles 16 et suivants du Code wallon du Patrimoine est ouverte pour le bien dont mention sous rubrique.

Afin que vous puissiez utilement émettre vos observations sur le projet dont objet, le dossier peut être consulté sur notre site internet à l'adresse URL: www.wallonie.be/patrimoine/classementencours ¹.

En application de l'article 22 du Code wallon du Patrimoine, tous les effets du classement s'appliquent au bien faisant l'objet d'une procédure de classement pendant

¹ Sur cette page, apparaît un tableau reprenant tous les biens en cours de procédure de classement en Wallonie. Le code interne correspondant au dossier est le 62063-CLT-0508-01. Il suffit de cliquer sur « lien » situé à droite dans le tableau pour obtenir, en dessous, à la suite de ce dernier, les informations et documents y relatifs. Il est possible que vous deviez au préalable télécharger le plug-in DjVu afin de pouvoir ouvrir ces documents.

une période d'un an prenant cours à la date de la présente. Dès lors, comme le prévoit le §2 de l'article 22, le propriétaire ne peut y apporter ou laisser y apporter un changement définitif que conformément aux dispositions des articles 25 et suivants du Code wallon du Patrimoine. Il est en conséquence vivement recommandé de s'adresser préalablement à l'Agence wallonne du Patrimoine.

Dans les 15 jours de la date d'envoi du présent courrier, je vous invite, comme le prévoit le Code wallon du Patrimoine, à signifier la présente décision, par envoi, au locataire ou à l'occupant du bien immobilier concerné, ainsi que toute personne que vous auriez chargée ou autorisée à y exécuter des actes et travaux.

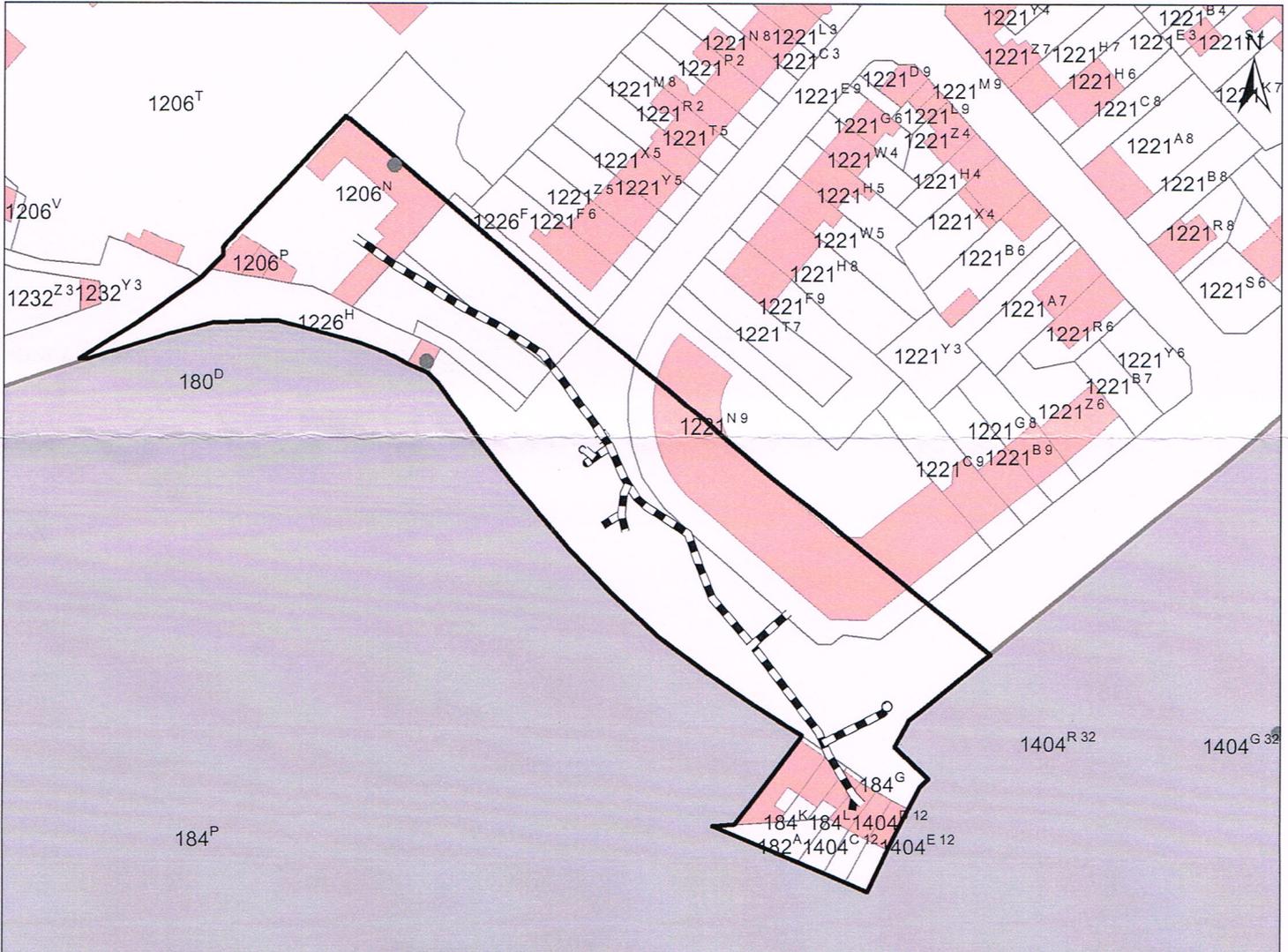
Au cas où vous ne seriez plus propriétaire du bien, je vous invite à m'informer, par écrit, des nom et adresse du nouveau propriétaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation, pour l'Inspecteur
général absent,
Véronique KESTEMONT,

Directrice

Extrait de CADNET: LIEGE 7DIV/Section: A



Légende:

Objet:



Monument



Site



Monuments classés
(05/06/1981
10/05/1982
29/08/1988)



Site classé (13/01/1989 & 31/10/1991)

Plan joint en vue d'entamer la procédure de classement :

- comme monument, du tronçon de l'areine de la Chartreuse à Liège, comprenant la galerie principale et les ouvrages accessoires (rotices et puits) ;

- comme site, le périmètre repris au plan